



**PROCES - VERBAL DU CONSEIL
Séance du 14 avril 2009**

Etaient présents :

Collège A :

- M. Nicolas CHAILLET
- M. Jacques JULLIAND qui a reçu procuration de M Jean-Michel QUENARDEL
- M. Michaël KNORR
- M. Christian MAIRE
- M. François VERNOTTE

Collège B :

- M. Jean Pascal ANSEL
- M. Franck BERGER qui a reçu procuration de M. Jérôme SALVI
- M. Abderrazzak KADMIRI qui a reçu procuration de M. Oussama BARAKAT
- M. M. Bruno TATIBOUET
- Mme Anne Véronique WALTER SIMONNET

Collège des IATOS

- M. Gilles BOSSUET qui a reçu procuration de M. Patrice SALZENSTEIN
- M. Claude CHAPPOY
- M. Marc DAZIN
- M. Jean LACHAT
- Mme Catherine PELLET

Collège des usagers

- Melle Maude ALIXANT -FUTIN
- M. Vincent GAUTHRAY –GUYENET
- M. Sébastien MOINDROT
- M. Nicolas PERNODET
- Melle Annaïck SAUGET qui a reçu procuration de Melle Charline BULLE
- M. David WEBER

Personnalités extérieures

- M. Nicolas BODIN
- Mme Christine BOURQUIN MIGNOT.
- M. Marc DAHAN
- Mme Antoinette GILLET

Membre de droit

- Mme Dominique FLAMMARION

Excusés :

- Mme Sophie FONQUERNIE
- Mme Joëlle SCHIRRER
- Mme Valérie FAUVEZ
- M. Patrice SALZENSTEIN
- M. Jérôme SALVI
- M. Patrick GIRAUDOUX
- M. Jean Michel QUENARDEL

M. KADMIRI ouvre la séance à 14 heures 10.

Après un rappel sur la situation de l'UFR ST quant au mouvement de blocage, M. KADMIRI fait part de la réunion, le 8 avril dernier, de la commission des études élargie aux responsables de filières qui a adopté un calendrier de fin d'année.

Afin de donner une chance à tous et de permettre aux étudiants qui le souhaitent de travailler pendant l'été, les examens pourraient être déplacés entre le 15 et le 23 juin pour la 1ère session et du 27 août au 9 septembre pour la 2ème session.

Au-delà de ces dates, il sera difficile (après plus de 5 semaines de mobilisation) de trouver des solutions, le Président ayant réaffirmé qu'il n'y aurait pas de diplômes au rabais.

M. WEBER indique que le vote des étudiants qui a lieu actuellement inclut le lundi 4 mai.

M. KADMIRI répond qu'il faut réfléchir à d'autres actions pour ne pas démobiliser les étudiants (seuls 50 étudiants étaient présents à l'assemblée générale).

M. BOSSUET fait remarquer que les enseignants sont surpris qu'il n'y ait pas eu d'assemblée générale et que le vote du 8 avril ait été fait par les responsables de filières sans consultation des enseignants. Ils devront s'en expliquer avec leurs collègues.

Mlle ALIXANT FUTIN précise que si 50 étudiants seulement étaient présents à l'assemblée générale, c'est parce que les autres étaient au blocage du Conseil d'Administration de l'Université et que les actions vont continuer pendant les vacances.

M. JULLIAND demande si M. KADMIRI a prévu de recevoir les collègues grévistes.

M. KADMIRI répond qu'il leur a demandé de venir et que les responsables de filières avaient eu tout loisir de consulter leurs collègues...

Il ajoute que les enseignants ne sont pas opposés à un mouvement mais ne sont pas favorables au blocage. Si celui-ci se prolongeait, le trimestre serait perdu sauf si le travail se poursuivait en juillet.

Mlle ALIXANT FUTIN réplique que 15 jours en mai ne mèneront pas jusqu'en juillet

M. ANSEL explique que les situations sont variables suivant les formations et qu'il faut aussi tenir compte des personnels administratifs.

M. TATIBOUET prend pour exemple le cas du département d'informatique : le planning se révèle très compliqué avec des périodes de stages, de soutenances de stages, et un arrangement avec le département de mathématiques.

A ces problèmes vont s'ajouter les difficultés de réservation de salles.

Les responsables de formation ne voient pas de solutions si les cours ne sont pas repris le 4 mai.

M. ANSEL ajoute qu'il faudra aussi tenir compte des corrections, des jurys, des relevés de notes...

Ce qui est proposé est le calendrier limite, certaines formations pourront aller plus vite.

M. JULLIAND demande quel est le positionnement actuel du mouvement, alors que les étudiants risquent de perdre leur semestre et que les collègues n'engagent pas leurs salaires.

M. BOSSUET réplique que les enseignants donnent à la caisse de grève.

M. KADMIRI dit qu'il est inadmissible de prendre les étudiants en otage avec le risque qu'ils n'aient pas leurs diplômes.

Mme BOURQUIN MIGNOT indique que le mouvement est ce qu'il est, qu'il est né il y a longtemps et que ce qui l'a déclenché est une atteinte aux statuts.

Si le mouvement est terminé pour les enseignants, il n'en est pas de même pour les étudiants. Il serait déplorable que ceux-ci risquent de perdre leur année, car rien ne va plus avancer.

M. VERNOTTE pense qu'il ne faut pas entretenir le débat enseignants - étudiants. Il est scandalisé que l'on puisse faire grève sans se déclarer gréviste. C'est ce qui fait que le mouvement n'est pas clair.

Melle ALIXANT FUTIN déclare que les étudiants ne sont pas pris en otage, ils n'attendent pas les enseignants chercheurs.

M. BOSSUET ajoute qu'il est irrespectueux de dire que les étudiants sont pris en otage.

M. KADMIRI indique qu'il ne peut forcer un enseignant à faire cours. En cas de refus, le cours sera assuré par un autre enseignant, son seul souci étant la réussite de l'étudiant.

Il ajoute que le problème se posera principalement pour les L1 et L2 ainsi que pour une grande partie des L3 et qu'il faudra penser aux étudiants qui travaillent.

M. TATIBOUET suggère de reprendre les cours et de voir ensuite ce que devient le mouvement. Mais, plus on avancera et moins les diplômes auront de valeur.

M. KADMIRI propose de trouver des solutions autres que le blocage.

Melle ALIXANT FUTIN rétorque que c'est aux étudiants de décider des modalités d'action.

M. KADMIRI répond que c'est au Conseil.

M. MOINDROT demande pourquoi, après 15 jours de cours ceux-ci ont été arrêtés et qui a pris la décision de ce changement.

M. TATIBOUET répond que ce sont les étudiants qui ont choisi de ne pas suspendre les cours dans les formations qui comportaient des stages.

M. KNORR demande si les étudiants ont pensé aux problèmes rencontrés par les étudiants étrangers.

M. MOINDROT répond que ceux-ci sont assez d'accord.

M. GAUTHRAY GUYENET précise qu'il sera difficile de tenir tous les cours si la situation n'évolue pas et souhaite que le blocage ne se poursuive pas. Ce qui ne signifie pas être d'accord avec Mme PECRESSE.

M. CHAILLET propose que les enseignants de l'UFR ST s'engagent à assurer les cours et qu'ensuite les étudiants feront ce que bon leur semble.

Mme GILLET intervient en expliquant que le rendu médiatique du mouvement est assez pauvre et qu'il n'y a pas de grande avancée politique. Elle comprend les arguments et est solidaire des deux parts.

Cependant le choix à peser lui semble en faveur d'une reprise et demande que soit acceptée la proposition du Directeur.

M. KADMIRI rappelle la proposition de calendrier :

- reprise des cours le 4 mai 2009
- 1^{ère} session d'examen : du 15 au 23 juin 2009-
- fin de jury : 13 juillet 2009
- 2^{ème} session d'examen : du 27 août au 13 septembre 2009

Cette proposition est mise au vote.:

- **Pour : 23**
- **Contre : 5**
- **Abstentions : 2,**

La proposition de calendrier est adoptée.

QUESTIONS DIVERSES

Mme WALTER SIMMONET pose la question de la comptabilisation des heures complémentaires.

M. KADMIRI répond que les heures non faites seront retirées des fiches de service et qu'elles devront toutes être rattrapées.

M. JULLIAND rappelle que le conseil lors de sa dernière réunion avait demandé que les notes soient données et saisies (mesure technique en faveur du travail des personnels IATOS), mais que cela ne remettait pas en cause la position de bloquer les notes.

M. KADMIRI informe que la coordination nationale doit se réunir le week-end suivant à Besançon, mais qu'il n'avait reçu à ce jour aucune demande d'aide à l'organisation de ces journées de la part des étudiants.

M. BOSSUET demande où en est l'attribution des crédits B.Q.F.

M. KADMIRI indique que les UFR ST et SMP souhaitent continuer à être destinataires d'une enveloppe à répartir, la décision est reportée et sera soumise à l'avis du CEVU.

Les demandes suivantes ont été déposées :

- B. VANNIERE : 8 000€
- J.P. SIZUN : 6 000€
- F. GILLET : 8 000€
- E. MERAT : 10 000€
- E. LUCOT : 5 000€

Le reste sera étudié dans le cadre des programmes d'investissement.

Mme WALTER SIMONNET fait remarquer que la demande de B. VANNIERE est étonnante car elle n'est pas passée par le département et concerne un colloque.

M. KADMIRI répond que ce n'est pas un colloque mais un stage d'été et que cette demande avait reçu un avis favorable de M. Hervé RICHARD.

M. BOSSUET demande à ce que l'on revoie le problème de la gratuité des stages de géologie pour les étudiants, 100 à 150€ ayant été demandés pour certains stages.

M. KADMIRI répond que ce n'est pas normal, raison pour laquelle l'UFR ST met de l'argent tous les ans pour le financement des stages de terrain et demande à ce qu'une réflexion soit menée pour trouver une solution pérenne.

Il fait remarquer aussi que la licence de géologie devrait pouvoir bénéficier des ressources financières du master.

La séance est levée à 16 heures

Le Directeur

La secrétaire de séance

A. KADMIRI

D. FLAMMARION